



Foyer Socio-éducatif  
Collège Marcel Pagnol  
2, rue des écoles  
27930 Gravigny  
fse.marcel.pagnol27@gmail.com

Gravigny, le 27 avril 2016

## Aides du FSE aux enfants partant en voyage

Grâce aux nombreuses actions menées par les équipes enseignantes, avec le concours précieux des élèves et des parents d'élèves, lors des ventes, des boums et tombolas ; le FSE (foyer socio-éducatif) du collège aide financièrement les familles ayant inscrit un enfant à l'un des voyages : Angleterre 5e, Angleterre section Euro, Verdun...

Conformément à la décision prise lors de la réunion du CA du FSE du 22/04/2016, les sommes collectées sont réparties prioritairement à la faveur des adhérents FSE participant aux voyages scolaires.

**L'aide reversée par le FSE, aux familles adhérentes, est de 30 E.** Une aide sociale forfaitaire de 10 E est versée aux familles non-adhérentes. *Cette aide n'est pas cumulative.*

### VOYAGE EN ANGLETERRE – SECTION EURO

Pour tous les élèves inscrits au voyage en Angleterre, les bénéfices de la vente d'objets sont répartis proportionnellement à l'investissement de chacun. 23 % de la valeur de chaque objet vendu par un élève, lui est redistribuée sous forme de chèque. Les aides liées à la vente vont de 0 E (aucun objet vendu) à 60 E.

Pour les adhérents FSE s'ajoutera au montant de la vente leur aide complémentaire de 30 E. Les chèques sont à retirer auprès de Mme Guillot contre un émargement.

### VOYAGE A VERDUN...

A titre d'information : pour tous les élèves inscrits au voyage à Verdun... les bénéfices de la vente de chocolats ont fait l'objet d'un don de 2243 E au collège Marcel Pagnol de Gravigny. Ce don a permis de réduire de 46 E le reste à charge des familles.

Les adhérents FSE recevront leur aide complémentaire de 30 E sous forme d'un chèque. Les chèques sont à retirer auprès de Mme Asselin ou Mme Fleurant contre un émargement.

### VOYAGE EN ANGLETERRE 5e

Pour tous les élèves inscrits au voyage en Angleterre, les bénéfices de la tombola sont répartis proportionnellement à l'investissement de chacun dans la vente de cases. 65 % de la valeur de chaque case vendue par un élève, lui est redistribuée sous forme de chèque. Les aides liées à la tombola vont de 0 E (aucune case vendue) à 56 E (45 cases vendues).

Pour les adhérents FSE s'ajoutera au montant de la tombola leur aide complémentaire de 30 E. Les chèques sont à retirer auprès de M. Bourcier ou M. Sivry contre un émargement.

### PROCÉDURE

Les chèques d'aides aux familles sont à retirer avant le 30 juin 2016 (*date d'expiration de la cotisation annuelle 2015/2016*). Ils sont transmis aux élèves contre un émargement. Le chèque est libellé, autant que faire se peut, au payeur du voyage selon les informations qui nous ont été transmises. En cas de renoncement de la famille à la participation à l'un de ces voyages, l'aide offerte par le FSE devra être restituée.

Le bureau du FSE tenait à remercier tous les participants aux actions menées qui permettront de redistribuer aux familles plus de 7700 E.

*Le Bureau du FSE*

M. Villeneuve, M. Sivry, M. Bourcier, Mme Fleurant, M. Fontaine, M. Bonnefond, Mme Dassonville  
*Président, Trésorier, Secrétaire, Co-secrétaire, Vice-président, Vice-trésorier, Vice-secrétaire*

Rappel : Les adhésions au FSE sont à souscrire au moment de la rentrée scolaire et avant les vacances de la Toussaint, sur la base d'une adhésion par enfant.